

Commission « Société, environnement et qualité de vie »  
Rapporteur : David CABEDOCE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Soutien à la filière Bois-Energie : Prise de participation au capital de la Société Publique Locale « Bois Énergie Renouvelable »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de porter de 500 € à un montant maximal de 550 000 € la prise de participation de la Région Bretagne dans la Société publique locale (SPL) « Bois énergie renouvelable ».

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En décembre 2018, Lorient Agglomération, Quimperlé communauté ainsi que 18 de ses collectivités ont créé une Société publique locale « Bois énergie renouvelable » (SPL BER). Cette société disposait en 2018 d'un capital de 150 000 €.

En 2022, le CESER se félicitait de la prise de participation de la Région, bien que très modeste (une action de 500 € pour 0,31 % du capital). Depuis 2019, la SPL BER a engagé 15 millions d'euros d'investissement sur son territoire et envisage, pour la période 2023-2024 des investissements à hauteur de 27 à 30 M€. Avec un capital social de 150 000 € la SPL BER se trouve sous-capitalisée pour faire face à l'ensemble de ses investissements. Cette sous-capitalisation risquant de compromettre des financements bancaires pour ses futurs investissements, une étude a été confiée au cabinet SCET afin d'éclairer les administrateurs concernant les choix stratégiques et financiers pour pérenniser l'avenir des investissements de la SPL BER. Lors du CA du 21 septembre 2023, les administrateurs ont voté une augmentation de 4,2 M€ pour atteindre des fonds propres à hauteur de 6,3 M€.

Le CESER se félicite du fort renforcement du poids de la Région Bretagne dans la SPL BER. Elle portera ainsi sa participation à 550 000 € et siègera au sein du conseil d'administration. De plus, le CESER note qu'à travers cette participation, la Région Bretagne est en cohérence avec son SRADDET et le Schéma régional Biomasse.

Le CESER s'interroge toutefois sur les points suivants :

- le statut de SPL est-il le meilleur ? Une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a-t-elle été envisagée ?
- la stratégie globale et les arbitrages du Conseil régional ne devraient-ils pas être précisés, notamment sur :
  - les possibilités d'extension territoriale de ce type de soutien, en particulier au regard du risque éventuel de distorsion de concurrence ;
  - la fragilité de ce type d'investissement à long terme ;
  - l'intégration des critères d'éco-socio conditionnalité dans ce type de prise de participation ?

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Soutien à la filière Bois-Energie : Prise de participation au capital de la Société Publique  
Locale « Bois Énergie Renouvelable »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Sophie JEZEQUEL Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

Le Conseil Régional est déjà actionnaire de la Société Publique Locale « Bois Énergie Renouvelable » présente sur le territoire de Lorient - Quimperlé. Force est de constater que la SPL BER permet effectivement de mettre en place des infrastructures de chauffage avec réseau de chaleur, alimentées à partir de la biomasse bois ; elle contribue ainsi au développement d'une production d'énergie d'origine locale et renouvelable.

Le fonctionnement actuel prévoit qu'une partie de son approvisionnement est effectuée par les structures adhérentes à la fédération bretonne des filières bois-énergie territoriales « coat nerzh breizh », la SPL BER étant elle-même adhérente. Ces structures d'approvisionnement en bois énergie gèrent et valorisent durablement la ressource bois bocagère et forestière.

Cette valorisation du bois de bocage géré durablement, avec une juste rémunération des agriculteurs impliqués dans la filière, est centrale pour le maintien du maillage bocager en Bretagne.

Nous soutenons l'ambition de la Région de participation aux SPL de développement des énergies renouvelables EnR du territoire, en insistant sur la nécessité de poursuivre leur engagement au côté des structures existantes et adhérentes à la fédération régionale « coat nerzh breizh ».

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Dominique PIRIO

### Réseau Cohérence

J'interviens pour le Réseau Cohérence, Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, en ce qui concerne l'acquisition par la Région Bretagne d'actions de la Société Publique Locale BER.

Dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) la région a fixé des objectifs de production annuelle d'énergie renouvelable multipliés par 6 par rapport à l'année 2016.

Dans ce cadre elle souhaite acquérir des actions de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable, pour un montant maximum de 500 000 euros afin de s'appuyer sur la SPL pour développer la production d'énergie renouvelable.

On ne peut que soutenir la démarche de la région d'accompagner cette SPL dont l'objectif est de structurer une filière bois énergie locale. Le territoire breton ne produit encore qu'une faible part d'énergies renouvelables.

Pour autant, nous tenons à rappeler que :

La production et la mobilisation de bois nécessaire à l'approvisionnement de chaufferies ne doit pas entraîner un appauvrissement des écosystèmes forestiers et bocagers qui doivent maintenir des gros bois, des bois morts afin de préserver leur biodiversité.

Le bois énergie n'est pas neutre en carbone comme on veut bien souvent le dire mais bien source d'émissions de CO<sub>2</sub>. Afin de les limiter il est important que les unités de productions soient les plus proches possibles de la ressource.

La meilleure valeur ajoutée du bois en termes d'emploi, de richesse économique est apportée par une hiérarchie en cascade du matériau bois en privilégiant en premier lieu le bois d'œuvre puis le bois d'industrie et enfin le bois énergie lorsqu'il est inutilisable pour toute autre valorisation.

La SPL Bois Energie Renouvelable a mobilisé 12 000 m<sup>3</sup> de bois déchiquetés depuis 2019 soit 3 000 m<sup>3</sup> par an. Quand on sait que la forêt ne produit que quelques 5-6 m<sup>3</sup> de bois/ha/an sur une grande partie de notre territoire ou que les haies ne produisent que 15 à 20 m<sup>3</sup> pour 100 mètres linéaire à 10 ans, la ressource est, on le sait, limitée encore pour de nombreuses années.

Au regard de la situation actuelle et des difficultés rencontrées par la Centrale biomasse de Gardane (13) dont l'approvisionnement dépend d'importations par inadéquation de la taille du projet à la ressource locale, des nécessités de protéger le patrimoine boisé de notre territoire breton face au changement climatique, nous tenons à demander que la plus grande vigilance soit apportée sur la mise en œuvre et l'évolution de cette structure.



## Intervention de Jean CABARET Confédération paysanne de l'Ouest

La Confédération Paysanne veut ici poser la question de la finalité de l'intervention financière de la Région au capital de la SPL Bois énergie renouvelable. En effet, il nous paraît important que la question du bocage soit évoquée quand on parle du bois énergie.

Or, la proposition du Conseil régional fait état de beaucoup de choses, mais pas de la gestion du bocage par les paysans et autres acteurs de la forêt.

La question de l'eau et du changement climatique est plus que jamais importante pour nous tous. Aussi parler d'une bonne gestion du maillage bocager aurait tout son sens. La SPL devrait inscrire ces préoccupations dans ses travaux et investissements. Il n'en n'est pas fait mention.

Je rappelle que le ministre de l'agriculture était en Bretagne la semaine passée pour parler de la mise en place du programme haie et bocage.